

Regards sur Anjou

Vessage de Luis Miranda



Pouvoir de centralisation supplémentaire donné à la Ville centre

En ce début d'année 2017, permettez-moi d'abord de vous offrir mes meilleurs vœux pour l'année.

L'année 2017 sera particulièrement importante dans le secteur municipal, en raison, bien sûr, des élections à venir en novembre prochain, mais aussi des projets de loi à l'étude au palier provincial qui visent à reconnaître les municipalités comme des gouvernements de proximité (projet de loi 122) et celui qui a pour but de reconnaître la Ville de Montréal comme la métropole du Québec en lui accordant plus d'autonomie (projet de loi 121). J'aurai l'occasion dans des éditions subséquentes du bulletin *Regards sur Anjou* d'aborder ces projets de loi.

À ce stade-ci, j'aimerais informer les citoyens qu'une loi votée en fin d'année 2016 vient donner des pouvoirs supplémentaires à la Ville centre dans la centralisation d'activités (loi 120).

Jusqu'à tout récemment, selon la charte de la Ville, lorsque le conseil municipal souhaitait rapatrier des compétences des arrondissements vers la Ville centre, il devait obtenir 50 % plus une des voix si la durée de la centralisation était de moins de deux ans, alors que les deux tiers des voix étaient requis si la centralisation était prolongée au-delà de deux ans. Or, avec la loi 120 adoptée le 7 décembre 2016, il sera possible de prolonger de deux ans supplémentaires les centralisations déjà effectuées, sans obtenir les deux tiers des voix, mais seulement 50 % plus un des votes au conseil municipal.

En 2004, le gouvernement libéral avait permis aux citoyens de choisir, par référendum, de défusionner ou de demeurer des arrondissements de la Ville avec pleins pouvoirs sur les services locaux. En accordant des assouplissements à la charte 2004, le gouvernement vient de donner plus de flexibilité à M. Coderre dans le rapatriement des compétences des arrondissements et change ainsi les règles du jeu. À mon avis, le gouvernement du Québec aurait dû consulter à nouveau les citoyens avant de modifier les règles sur lesquelles ceux-ci s'étaient prononcés en 2004.

Sur le fond même de la question, il aurait été souhaitable que le gouvernement exige que l'administration Coderre démontre que les rapatriements de compétences à la Ville centre ont généré des économies ou des gains d'efficacité avant de permettre de prolonger les centralisations.

Il est très décevant de constater qu'il n'y a pas d'exigence à cet égard dans la loi, d'autant que les centralisations faites à ce jour n'ont pas fait leurs preuves, au contraire! Par exemple, les épisodes de déneigement en début 2017 sont la preuve que la centralisation des décisions à la Ville centre n'est pas la meilleure solution.

Jusqu'à maintenant, l'arrondissement d'Anjou avait toujours été reconnu pour son efficacité en matière de déneigement mais, cette année, nous avons reçu plusieurs plaintes. Le 4 janvier dernier, alors que nous venions de terminer le déneigement commencé le 30 décembre, une nouvelle précipitation de 10 cm est tombée dans la nuit. Nous avons demandé l'autorisation de déneiger ces 10 cm. La Ville nous a refusé de procéder à un chargement. Dès lors, les plaintes des Angevins se sont multipliées, demandant de procéder à des opérations de déneigement ou, au moins, de déglacage. Le 11 janvier, la météo annonçait un redoux suivi d'un refroidissement alors que les rues étaient toujours enneigées. Nous avons réitéré à la Ville la nécessité de déneiger afin d'éviter les accumulations d'eau et la formation de bancs de glace. La Ville a refusé de nouveau. J'ai donc décidé d'évoquer des questions de sécurité civile et de procéder à un déneigement à l'encontre de la directive de la Ville. Environ une heure plus tard, la Ville permettait aux arrondissements de procéder à ces opérations. Au moins neuf arrondissements ont décidé de lancer des opérations, preuve que notre demande était amplement justifiée.

Avons-nous un meilleur service depuis que nous ne pouvons plus décider si l'état de nos rues requiert un déneigement? Très certainement non. C'est un processus long, inefficace et qui ne tient pas compte de l'état de nos rues locales.

Voilà un exemple concret d'une centralisation qui ne donne pas les résultats escomptés et qui pourra être prolongée pour deux ans avec 50 % plus un des votes au conseil, alors qu'avant la loi 120, il aurait fallu obtenir les deux tiers des voix.

Nous continuerons à suivre de près les modifications législatives et ferons tout pour garder en arrondissement les décisions en matière de services de proximité.

Je vous rappelle que je demeure disponible pour discuter avec vous, vous pouvez me joindre au 514 493-8010.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement et
conseiller de la Ville de Montréal

Regards sur Anjou

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Réalisation et conception graphique
Octane Stratégies

Impression
Deschamps Impression

Tirage
21 735 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes
(Courrier de quartier)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives
nationales du Québec

Copyright 2017 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de Regards sur Anjou est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou
7701, boulevard
Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouvrte du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 16 h 30
anjou@ville.montreal.qc.ca

**Accueil, information
et orientation**
514 493-8000 ou 311

**Culture, sports, loisirs et
développement social**
514 493-8200

**Centre communautaire
d'Anjou**
7800, boulevard Métropolitain Est
514 493-8222

Urgence
911

Police
Poste de quartier 46
514 280-0146
Appels non urgents
514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

Offres d'emploi d'été 2017

Travailler pour l'arrondissement

Les offres d'emploi de l'arrondissement d'Anjou pour l'été seront publiées sur le site Internet de la Ville de Montréal du 24 février au 6 mars inclusivement. L'unique façon de postuler consiste à remplir une demande d'emploi en ligne à ville.montreal.qc.ca/emploi.

Note pour les emplois à statut étudiant

Le candidat doit suivre à temps plein une formation reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (joindre une preuve de fréquentation scolaire – Hiver 2017) et fournir une preuve de retour aux études en septembre 2017. Priorité aux candidats embauchés les années précédentes et bénéficiant d'une évaluation favorable.



EMPLOIS DISPONIBLES

Emplois à statut auxiliaire

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

- Aide-animateur grade 1 (camp de jour Les Ateliers-Soleil)
- Animateur – clientèle à besoins particuliers (camp de jour Les Ateliers-Soleil)
- Instructeur de tennis



Emplois à statut étudiant

Direction des travaux publics et études techniques

- Journalier étudiant – Embellissement
- Journalier étudiant – Gardien de parc

Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe

- Commis étudiant – Archives
- Commis étudiant – Accueil (ou bureau Accès Anjou)

Direction du développement du territoire

- Commis étudiant – Contrôle d'occupation
- Commis étudiant – Environnement

Compte de taxes 2017

Premier versement, date limite : 1^{er} mars

Le premier versement est exigible le mercredi 1^{er} mars et le second le sera le jeudi 1^{er} juin. Tout retard occasionne des frais d'intérêt. Si le montant est inférieur à 300 \$, le paiement est dû en un seul versement le 1^{er} mars.

Modalités de paiement

PAR LA POSTE

Faire parvenir par la poste votre paiement par chèque personnel ou certifié, par mandat postal ou bancaire en prévoyant toutefois un délai de livraison suffisant. Joindre à votre paiement la partie supérieure détachable du compte ou inscrire le numéro de référence du compte de taxes au recto du chèque ou du mandat.

DANS LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Dans les caisses Desjardins et dans plusieurs banques, paiement au comptoir ou au guichet automatique. Prévoir au moins deux jours ouvrables pour la transmission.

PAIEMENT PAR INTERNET

À partir du site Internet de votre institution financière. Moyen pratique et sécuritaire. Fini les files d'attente au bureau Accès Anjou.

EN PERSONNE

En argent comptant (maximum 500 \$), par chèque personnel ou certifié et par carte de débit, à la mairie d'arrondissement située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.



Consultation en ligne

Vous pouvez consulter en ligne votre compte de taxes à : servicesenligne.ville.montreal.qc.ca/sel/ictl/recherche.do

Vos élus, toujours disponibles

Séances ordinaires du conseil d'arrondissement

Prochaines séances ordinaires du conseil d'arrondissement les **mardis 7 février** et **7 mars, à 19 h**, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Renseignements : 514 493-8004.



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest
514 493-8019
Équipe Anjou



Andrée Hénault
Conseiller de la Ville pour
l'arrondissement d'Anjou
514 493-8051
Équipe Anjou



Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville
514 493-8010
Équipe Anjou



Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est
514 493-8017
Équipe Anjou



**Michelle Di Genova
Zammit**
Conseillère d'arrondissement
District Centre
514 493-8085
Équipe Coderre

Semaine de relâche scolaire

DU LUNDI 6 AU VENDREDI 10 MARS

**Un congé
pour s'éclater**

L'arrondissement d'Anjou propose de nombreuses activités pour que les enfants profitent pleinement du congé scolaire.



CLUB VACANCES 2017

Pour les enfants âgés de 5 à 12 ans

Activités offertes du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h, au complexe sportif de l'École secondaire d'Anjou (8205, rue Fonteneau, accès par la porte 21).

Au programme : pièce de théâtre, *À Anjou, on joue*, Camp Boute-en-train, Projet créatif, cinéma, Royaume de Nulle part, érablière La Goudrelle et bien plus...

Les inscriptions sont en cours.

Coûts du club vacances : 90 \$ avec la carte de citoyen de l'arrondissement d'Anjou, incluant les sorties; 120 \$ sans la carte de citoyen de l'arrondissement d'Anjou, incluant les sorties (si des places sont toujours disponibles).

Un service de garde peut accueillir les enfants de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h au coût de 15 \$ avec carte de citoyen d'Anjou et 20 \$ sans carte de citoyen pour la semaine (payable lors de l'inscription).

Renseignements :
514 493-8222 (soir) ou
514 493-8200 (jour)



BAIN LIBRE

Complexe sportif de l'École secondaire d'Anjou de 13 h à 16 h Pour tous! **Gratuit** avec carte de citoyen d'Anjou, **2,50 \$** pour les adultes sans carte et **1 \$** pour les jeunes de moins de 18 ans sans carte.

Les enfants âgés de 7 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps ou faire partie d'un groupe accompagné d'un adulte. Le port du bonnet de bain et la douche avant la baignade sont obligatoires. Apportez votre cadenas.

Renseignements : 514 493-8200 (jour) et 514 493-8223 (soir)

FILMS ET ANIMATIONS À LA BIBLIOTHÈQUE

C'est un rendez-vous à ne pas manquer tous les jours à la salle d'animation. Veuillez noter que la programmation des films sera affichée à la bibliothèque Jean-Corbeil et à l'entrée de la salle d'animation. Mais soufflé offert gratuitement! Deux projections du même film par jour : à 10 h 30 et 13 h 30.

De plus, dans le cadre du festival « Montréal joue », des animations familiales auront lieu à la bibliothèque Jean-Corbeil, surveillez la programmation!

Renseignements : 514 493-8260.



PATINAGE LIBRE

À L'INTÉRIEUR

Aréna Chaumont de 14 h à 16 h

8750, avenue de Chaumont

Pour tous! **Gratuit** avec carte de citoyen d'Anjou, **2,50 \$** pour les adultes sans carte et **1 \$** pour les jeunes de moins de 18 ans sans carte.

Les enfants âgés de 7 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte ou faire partie d'un groupe accompagné d'un adulte.

Renseignements : 514 493-8256.

EN PLEIN AIR

Patinoires extérieures, anneau et sentier de patinage

Tous les jours, de midi à 22 h, si la température le permet.

Accès gratuit pour tous.

Parc des Roseraies (patinoire)

7070, avenue de la Nantaise, 514 493-8226

Parc Lucie-Bruneau (patinoire et anneau)

7051, avenue de l'Alsace, 514 493-8224

Parc Roger-Rousseau (patinoire)

7501, avenue Rondeau, 514 235-4850

Parc de Spalding (patinoire)

7901, avenue de Spalding, 514 771-0626

Parc de Talcy (patinoire et sentier)

8151, avenue de Talcy, 514 493-8231

Des pavillons chauffés sont aménagés dans tous les sites et une surveillance des lieux est assurée durant les heures d'ouverture.



SPECTACLES JEUNE PUBLIC



Les 7 trompettes de Fred Piston

Lundi 6 mars, à 11 h
Agora de l'École secondaire d'Anjou,
8205, rue Fonteneau
Pour les enfants âgés de 6 à 12 ans
Gratuit
Durée : 55 minutes

Avec Frédéric Demers, trompettes

Conception et mise en scène de Mario Boivin, d'après une idée originale de Frédéric Demers Avec dynamisme, humour et virtuosité, ce spectacle interactif présente le plus royal des instruments. Le jeune et sympathique Fred Piston, docteur en trompette et fils du célèbre Professeur Trompettino Piston, joue avec ses 7 trompettes et offre une éclatante démonstration musicale et « technomultimédiate ». C'est avec passion et amusement qu'il joue, raconte et insuffle aux jeunes l'amour de son instrument favori : la trompette!



La marmite ensorcelée

Samedi 11 mars, à 11 h
Centre communautaire d'Anjou
Pour les enfants âgés de 3 à 7 ans
Gratuit
Durée : 45 minutes

Avec Julie Bécharde et ses percussions

Une production de Julie Sa Muse en collaboration avec les Jeunesses musicales du Canada.

Oups-Patratras est une gentille sorcière. Trop gentille pour faire peur. Pas étonnant que ses consœurs ne votent jamais pour elle à leur gala d'épouvante. Afin de gagner le grand concours « Ça fait peur » et de s'attirer le respect, elle concocte une potion sonore puissante qui fait friser les oreilles, danser les squelettes et ricaner les fantômes. Mais attention, ses nouveaux pouvoirs pourraient se retourner contre elle.

Les enfants sont conviés comme apprentis sorciers à la création de la potion sonore. Ce concert où se côtoient des musiques classiques, modernes et originales ensorcèlera les enfants. Ces derniers exploreront les sonorités tantôt rigolotes, tantôt effrayantes qu'on peut produire avec des instruments à percussion et avec la voix.



Laissez-passer de ces deux spectacles disponibles 1 h avant le début du spectacle.

Renseignements : 514 493-8200 (jour) ou au 514 493-8222 ou encore visitez notre site Internet à ville.montreal.qc.ca/anjou.

Déneigement

Les critères de priorité des rues

Il a neigé abondamment. Vous entendez les camions de déblaiement, mais rien ne se passe dans votre rue. Pourquoi ? Depuis l'an dernier, la Ville de Montréal a pris le contrôle du déneigement et décide du moment et des lieux prioritaires où commencer. Elle a classé les rues selon leur importance et déterminé les rues en priorité 1, 2 ou 3.

CLASSIFICATION DES PRIORITÉS

- **Une rue en priorité 1 comprend** : artère principale ou secondaire, rue très étroite, circuit d'autobus prioritaire et voie réservée, entrée d'hôpital, rue commerciale d'envergure, rue à débit de circulation élevé et présence de trottoirs.
- **Une rue en priorité 2 comprend** : rue collectrice, présence d'un débarcadère d'école, rue locale à caractère principalement commercial, circuit d'autobus régulier et présence de trottoirs.
- **Une rue en priorité 3 comprend** : rue locale, rue à caractère principalement résidentiel, rue de secteur industriel, faible débit de circulation et présence ou non de trottoirs.



LES QUATRE ÉTAPES DU DÉNEIGEMENT

Par ailleurs, le déneigement comporte quatre étapes successives mais, dans certains cas (nouvelles chutes de neige, modifications des précipitations, etc.), ces étapes se répètent dans les endroits prioritaires plus vite que prévu, ce qui peut retarder les opérations dans les lieux qui le sont moins. Ces quatre étapes sont :

- 1- Épandage de fondants et d'abrasifs afin de rendre la chaussée et les trottoirs plus sécuritaires.
- 2- Déblaiement de la neige à partir d'une accumulation de 2,5 cm.
- 3- Chargement de la neige lorsque l'accumulation atteint 15 cm.
- 4- Élimination de la neige.

Ainsi, le déneigement est planifié et effectué selon ces critères. L'efficacité et la rapidité des opérations de chargement de la neige sont également tributaires des véhicules à déplacer. Il est donc essentiel de respecter les panneaux de signalisation installés avant le chargement de la neige.

En général, les panneaux d'**interdiction de stationner de 19 h à 7 h** sont installés avant 15 h le jour même, et les panneaux d'interdiction de stationner de 7 h à 19 h, la veille avant 20 h.



Gel des conduites d'eau

6 gestes de prévention

Par grands froids, il arrive que l'entrée d'eau qui alimente en eau potable un immeuble gèle. Voilà quelques gestes qui peuvent contribuer à prévenir ce fâcheux désagrément.

- Localisez votre entrée d'eau et dégagez son accès.
- Assurez-vous que la température ambiante autour de l'entrée d'eau est d'au moins dix degrés Celsius.
- Isolez les tuyaux les plus sujets au gel, en particulier près des murs extérieurs et dans les vides sanitaires, le grenier et le garage. Vous pouvez utiliser des protections en mousse conçues pour les tuyaux.
- Scellez les fuites d'air de votre maison et du garage pour empêcher l'air extérieur d'entrer.
- Vérifiez les fuites autour des fenêtres, des portes, du câblage électrique et du boyau de ventilation de la sécheuse.
- Dévissez les tuyaux d'arrosage extérieur, coupez l'alimentation en eau à l'extérieur et drainez les robinets avant le premier gel.

Lors de très grands froids, gardez les portes des armoires de cuisine et de salle de bain ouvertes afin de permettre à l'air chaud de circuler autour de la plomberie.



Permis et réglementation

Projets de construction, de rénovation ou d'installation d'une enseigne

Modalités pour l'obtention d'un permis (PIIA)



PIIA préalable

En vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) RCA 45*, la délivrance d'un permis de construction ou de rénovation de certains projets est soumise à une approbation préalable. Dans ce cas, le projet devra être conforme au *Règlement de zonage (RCA 40)* et, en plus, il sera évalué en fonction d'objectifs et de critères, notamment pour son apparence et son intégration architecturale au milieu environnant. De ce fait, certains secteurs

ou certaines catégories de projets doivent faire l'objet d'une évaluation qualitative. C'est le cas, par exemple, lors d'une nouvelle construction, d'un agrandissement ou de la modification extérieure de la façade principale d'un bâtiment dans plusieurs secteurs. À noter que la plupart des projets d'installation d'enseignes y sont soumis.

Délais d'obtention

Les projets assujettis au *Règlement sur les PIIA* doivent d'abord être présentés au comité consultatif d'urbanisme (CCU) et faire l'objet d'une recommandation. Les dossiers seront ensuite présentés au conseil d'arrondissement sauf exception, pour acceptation ou refus. Il est important de vous informer au comptoir d'accueil des permis, car plusieurs documents sont requis pour ces demandes et les **démarches d'obtention du permis peuvent prendre plusieurs mois**.

Si vous prévoyez des travaux de rénovation pour la période estivale, nous vous invitons à communiquer avec nous immédiatement, afin de vous assurer d'obtenir votre permis de construction au moment souhaité.

Renseignements : 7171, rue Bombardier (2^e étage), de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ou 514 493-5115.

Règlement sur le contrôle des animaux

Mesures pour les chiens de type Pit bull en vigueur



Les chiens de type Pit bull font l'objet de mesures particulières tant en matière de permis que de promenade.

La Ville de Montréal accepte jusqu'au 31 mars 2017 que les propriétaires d'un chien de type Pit bull détiennent un permis de chien « régulier ». D'ici cette date, les propriétaires doivent toutefois **présenter une demande de permis spécial** pour leur chien. Ils auront ensuite **jusqu'au 1^{er} juin 2017 pour fournir les documents** démontrant que les conditions d'obtention d'un permis spécial de garde sont remplies. Quel que soit leur lieu de résidence à Montréal, les propriétaires de Pit bull peuvent se présenter à l'un ou l'autre des bureaux Accès Montréal, mais à des dates et des heures précises. **Le bureau Accès Anjou accueillera les propriétaires de Pit bull le jeudi 23 février, de 13 h à 16 h.**

Sachez que, lorsque le chien se trouve à l'extérieur d'un bâtiment, il doit :

- être muselé en tout temps;
- être tenu au moyen d'une laisse d'au plus 1,25 m, sauf dans les aires d'exercice canin ou dans un endroit fermé par une clôture d'une hauteur de 2 m, dont le maillage est suffisamment serré pour empêcher quiconque d'y introduire sa main ou son pied;
- être sous la surveillance d'une personne d'au moins 18 ans;
- toujours porter la médaille délivrée par la Ville.

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'ensemble des articles du règlement à ville.montreal.qc.ca/animaux/.

Stationnement

De la place pour tout le monde

Régulièrement, pour laisser de la place aux autres dans la rue, l'arrondissement demande aux automobilistes qui ont la chance de disposer d'un espace de stationnement privé d'y garer leur véhicule en tout temps. Toutefois, encore faut-il que ces citoyens puissent accéder à leur entrée. **Aussi, attirons-nous l'attention des automobilistes afin qu'ils n'empiètent pas sur les entrées charretières (garage).**

En un mot, la courtoisie est de rigueur : pour que chacun trouve sa place, chacun doit y contribuer. Nous vous remercions de votre collaboration.

Bureau du citoyen

Rencontres sans rendez-vous de 9 h à midi à la mairie d'arrondissement pour discuter de tout sujet relatif à la vie municipale et faire vos demandes ou vos commentaires.

Gilles Beaudry

Conseiller d'arrondissement,
district Ouest
Équipe Anjou
Samedi 11 février

Andrée Hénault

Conseiller de la Ville pour
l'arrondissement d'Anjou
Équipe Anjou
Samedi 25 février

Billard, bocce et pétanque libre

Activités libres au boulodrome d'Anjou

Le boulodrome du Centre communautaire d'Anjou est ouvert à tous selon l'horaire ci-contre jusqu'au 23 juin prochain. Venez vous divertir en famille.



Activités libres...

pour les enfants âgés de 8 ans et plus
Samedi et dimanche, 10 h à 17 h

pour les jeunes de 14 ans et plus
Lundi, mercredi et vendredi, 18 h à 22 h
Mardi, 19 h à 22 h
Jeudi, 10 h à 22 h

Les enfants âgés de moins de 13 ans doivent être accompagnés d'un parent ou d'un adulte. La carte de citoyen de l'arrondissement est requise, sinon des frais de 1 \$/enfant et de 2,50 \$/adulte seront exigés. Quelques équipements destinés à ces jeux sont disponibles au comptoir d'accueil.

Renseignements : 514 493-8222.



375^e anniversaire de Montréal

Depuis le début de l'année, partout à Montréal, des activités sont organisées pour souligner le 375^e anniversaire de la ville de Montréal. En ce domaine, Anjou ne sera pas en reste. L'arrondissement et ses partenaires vous invitent dès à présent à deux autres événements cet été, en plus de l'inauguration officielle de la nouvelle place publique et des activités planifiées au parc Lucie-Bruneau, du 18 au 20 août, dans le cadre de La Grande Tournée du Cirque Éloize, dont nous avons déjà parlé dans les bulletins de novembre et de décembre derniers.

Chantez Montréal, Chantez Anjou



Tous les Angevins sont conviés par le Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou (SARA), **le 17 août**, à une journée familiale festive « Chantez Montréal, Chantez Anjou », destinée tant aux plus jeunes qu'aux aînés.

À cette occasion, des kiosques et des points d'animation, animés par les différents acteurs locaux et communautaires du milieu angevin, permettront à tous de s'amuser. Attendez-vous à un véritable *happening* où chacun sera convié à participer.

En parallèle, l'Éveil musical d'Anjou mettra en relief de talentueux musiciens et artistes angevins. Une belle façon de reconnaître la qualité des gens du milieu.

Enfin, la journée se terminera par un concert offert par la chorale des Voix des Moulins dont les chansons mettront en valeur Anjou et Montréal.

Cette journée se tiendra à la nouvelle place publique de l'arrondissement située entre la mairie et la bibliothèque.

C'est un rendez-vous à ne manquer sous aucun prétexte, puisque ce sont Anjou et ses citoyens qui seront mis à l'honneur.

Renseignements : SARA d'Anjou,
au 514 351-2517 ou info@sara-anjou.com.



Pour en savoir plus sur la programmation complète du 375^e anniversaire, visitez le 375mtl.com. **Participez!**

Concours de photos



Sur les traces d'Anjou!

Parmi plusieurs projets proposés à l'arrondissement visant à souligner le 375^e anniversaire de Montréal et, par le fait même, celui d'Anjou, l'idée avancée par l'organisme Opération Surveillance Anjou (OSA), *Sur les traces d'Anjou*, a été retenue. Ce projet vise à mettre au-devant de la scène les Angevins grâce à deux concours de photographies et à un festival à saveur culturelle. On l'entend souvent : « Anjou a changé, Anjou est méconnu ». OSA souhaite faire découvrir l'Anjou d'aujourd'hui et le replacer au cœur de l'évolution et de l'histoire de Montréal.

De concert avec l'arrondissement, OSA lance donc un appel à tous, citoyens, organismes et institutions, et vous demande **d'envoyer des photos au plus tard le 1^{er} mai** à surlestracesdanjou@osa.qc.ca.



PREMIER VOLET DE PHOTOS

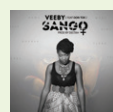
Sur les clichés, le citoyen doit être en action dans sa communauté lors des activités offertes ici. Ces photos seront exposées dans les parcs pour mettre en lumière la vitalité de la vie de quartier.

DEUXIÈME VOLET

Répertorier et mettre en image les lieux significatifs de notre territoire et leur évolution. Ces photos seront regroupées sur une murale exposée sur la nouvelle place publique, lors de son inauguration.

FESTIVAL

Le 23 août, de 14 h à 22 h, les citoyens de tous âges et de toute culture seront conviés à participer à un festival haut en couleur avec des artistes invités, dont Veeby, Rockcivilz, Groupe folklorique Virons-Là.





Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou
7070, rue Jarry Est • 514 493-8271



*Intégrez la lecture
dans la routine
quotidienne
du coucher*



Activités pour les jeunes

Heure du conte et bricolage

Bibliothèque Jean-Corbeil

Tous les samedis du 18 février au 6 mai,
à 10 h (relâche les 11 mars et 15 avril)

Pour les enfants âgés de 3 à 5 ans
et leurs parents

L'heure du conte et le bricolage qui l'accompagne sont de retour chaque samedi. Les enfants découvriront de nouvelles histoires merveilleuses pour éveiller leur imagination. Venez une, deux ou toutes les fois, vous serez les bienvenus.



Mots à Mots du SAC Anjou pourraient vous aider à trouver le mot juste. Le matériel est fourni.

Les Scientifines Défiez vos neurones

Bibliothèque Jean-Corbeil

Dimanche 26 février, à 14 h

Pour les enfants âgés de 6 à 12 ans

Inscription obligatoire

Bien des enfants aiment faire des expériences scientifiques. C'est concret et palpitant. Inscrivez votre enfant : il vivra une expérience qu'il ne sera pas prêt d'oublier... c'est le meilleur apprentissage que l'on puisse lui offrir.

Jeux vidéo

Salle d'animation de
la bibliothèque
Jean-Corbeil

Vendredi 17 février,
de 15 h 30 à 18 h

Pour les jeunes âgés
de 10 à 14 ans

Un vendredi par mois, la bibliothèque accueille les jeunes pour une soirée de jeux vidéo. Ils pourront essayer les consoles et découvrir de nouveaux jeux avec leurs amis.



Activités pour adultes

Les Matinées rencontre

Les jeux de société

Salle d'animation de la bibliothèque
Jean-Corbeil

Mercredi 8 février, à 10 h 30

Présentation de différents jeux par vos
bibliothécaires

*Les meilleures stratégies
pour augmenter votre
revenu de retraite*

Salle d'animation de la bibliothèque
Jean-Corbeil

Mercredi 22 février, à 10 h 30

Présentée par François Desmarais

Musclez vos méninges

Bibliothèque Jean-Corbeil

Les jeudis du 16 mars au 18 mai, à 10 h

Inscription obligatoire à compter
du 16 février

Vous voulez muscler votre cerveau dans une atmosphère détendue? Vous cherchez une activité sociale, informative et amusante? Ces ateliers sont pour vous. Les rencontres combinent astuces, activités et conversations pour garder vos neurones bien éveillés.

Collection de films et de musique



Saviez-vous que la bibliothèque Jean-Corbeil possède une grande collection de DVD et de CD disponibles pour le prêt? Pour vous faciliter l'exploration de ces collections, elles ont été placées au rez-de-chaussée de la bibliothèque dans de nouveaux meubles adaptés à ces documents.



Brico-Fêtes – Saint-Valentin

Bibliothèque Jean-Corbeil,
Samedi 11 février, à 14 h

Bibliothèque du Haut-Anjou,
Jeudi 9 février, à 15 h 30

Le bon moment pour bricoler un cadeau de Saint-Valentin à la personne de son choix.



Écrivez des mots d'amour

Bibliothèque Jean-Corbeil
Samedi 11 février, midi à 16 h

Désirez-vous écrire des mots d'amour pour la Saint-Valentin? Des bénévoles des ateliers

Soirées-concert

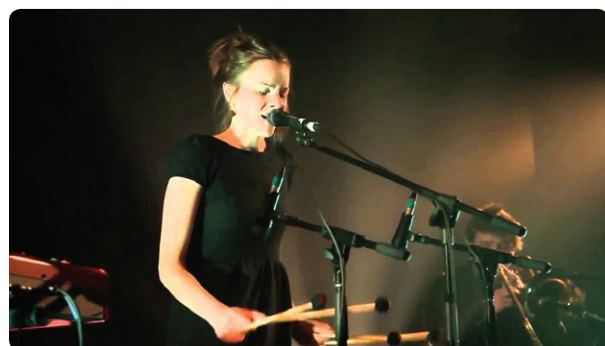
Joëlle St-Pierre

Centre communautaire d'Anjou

Jeudi 9 février, à 19 h 30

Gratuit

Laissez-passer disponibles 1 h avant
le début du spectacle.



À l'image de son album paru en 2015, préparé par des amis artistes attentifs à son univers de création, le spectacle recrée l'atmosphère intimiste, très douce et subtilement pop des chansons de l'artiste qui s'accompagne au vibraphone.

Quatuor Alcan

Église Jean XXIII, 7101, avenue de l'Alsace

Jeudi 23 février, à 19 h 30

Billets disponibles au Centre communautaire d'Anjou
et à la bibliothèque du Haut-Anjou

Coût : 10 \$



Reconnu pour son approche passionnée et inimitable dans sa façon d'interagir avec le public depuis 26 ans, le Quatuor Alcan a une grande facilité à plonger dans l'univers de la musique de chambre. Il nous offre des œuvres du grand répertoire de la musique classique sur un plateau d'argent.

D'ombre et de lumière Musique de Kurt Weill

Centre communautaire d'Anjou

Jeudi 2 mars, à 19 h 30

Gratuit

Laissez-passer disponibles 1 h avant
le début du spectacle.

Brillant, sombre, drôle, sarcastique... Ce spectacle lyrique crée un pont entre le monde classique et le public, un voyage dans l'univers de Kurt Weill et du cabaret des années 1920. Le spectateur est inmanquablement transporté entre l'espoir et le cynisme, la sensualité et le mépris, entre l'ombre et la lumière...

La **soprano Jacinthe Thibault** est accompagnée de son fidèle collaborateur, le **pianiste David Bergeron**.

